

Procès-Verbal N°7
Commission Régionale
des Terrains et Installations Sportives
Restreinte

CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 12 Mars 2020

Présents : Georges SAMSON, Pierre-Yves NICOL, Guillaume DEM, Constant REBILLON, Joël LE BOT

Assiste : Pierre LE BOT

1. PV CFTIS

2. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

2.1. Classements initiaux éclairage

2.2. Confirmations de niveau de classement éclairage

- **LEHON : STADE LE CLOS GASTEL 1 – NNI 221230101**
Cette installation était classée en niveau E3 jusqu'au 28/02/2020.
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement :
Elle transmet à la C.F.T.I.S. avec un avis favorable pour un niveau de classement d'éclairage E3.
- **PABU : STADE CENTRE FORMATION EAG 1 – NNI 221610401**
Cette installation était classée en niveau E4 jusqu'au 12/01/2020.
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement :
Elle transmet à la C.F.T.I.S. avec un avis favorable pour un niveau de classement d'éclairage E4.
- **CONCARNEAU : STADE GUY PIRIOU – NNI 290390101**
Cette installation était classée en niveau E3 jusqu'au 21/02/2020.
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement :
Elle transmet à la C.F.T.I.S. avec un avis favorable pour un niveau de classement d'éclairage E3.
- **FOUGERES : STADE CHARLES BERTHELOT – NNI 351150301**
Cette installation était classée en niveau E4 jusqu'au 09/03/2020.
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement :
Elle transmet à la C.F.T.I.S. avec un avis favorable pour un niveau de classement d'éclairage E4.

2.3. Changements de niveau de classement éclairage

2.4. Classements initiaux installation

2.5. Confirmations de niveau de classement installation

2.6. Changements de niveau de classement installation

- **LA BOUEXIERE : STADE ANDRE BLANDIN 1 – NNI 350310101**

Cette installation était classée en niveau Foot A11 SYE Provisoire jusqu'au 07/03/2020.

La commission prend connaissance de l'imprimé de changement de niveau de classement :

Elle transmet à la C.F.T.I.S. avec un avis favorable pour un niveau 6 SYE.

3. CLASSEMENTS TERRAINS

3.1. Classements Initiaux

- **POULDERGAT : STADE EUGENE DEUDE – NNI 292240101**

La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 06/03/2020
- Plans de l'aire de jeu, de masse et de situation
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 06/03/2020 par M. Guillaume DEM, Membre C.R.T.I.S.

Elle prononce le classement niveau 6 jusqu'au 12/03/2030 et préconise un ajout de lavabos et miroirs dans chaque vestiaire ainsi que de sécuriser la fixation des filets de buts.

3.2. Confirmation de niveau de classement

- **PLONEVEZ PORZAY : STADE MUNICIPAL – NNI 291760101**

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 30/01/2022.

La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 21/02/2020
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 21/02/2020 par M. Guillaume DEM, Membre C.R.T.I.S.

Elle confirme le classement niveau 5 jusqu'au 12/03/2030.

3.3. Changements de niveau de classement

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1. Classements initiaux installation

- **PLONEVEZ PORZAY : SALLE DES SPORTS MUNICIPALE – NNI 291769901**

La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :

- PV de la commission de sécurité du 26/11/2019
- Plans de l'aire de jeu et de la salle
- Rapport de visite effectué le 21/02/2020 par M. Guillaume DEM, Membre C.R.T.I.S.

Elle prononce le classement niveau Futsal 4 jusqu'au 12/03/2030.

- **VANNES : SALLE OMNISPORTS KERCADO – NNI 562609905**

La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 02/06/1998
- Plan d'ensemble
- Procès-Verbal de la Commission De Sécurité du 08/08/2017
- Arrêté Préfectoral d'Homologation de la salle du 22/04/1998
- Rapport de visite effectué le 05/02/2020 par M. Joël LE BOT, Membre C.R.T.I.S.

Elle transmet à la C.F.T.I.S. avec un avis favorable pour un niveau Futsal 1.

4.2. Confirmation classements installation

4.3. Classements initiaux éclairage

- **VANNES : SALLE OMNISPORTS KERCADO – NNI 552609905**

La commission prend connaissance de l'imprimé de demande de classement initial accompagné des documents suivants :

- Courrier
- Plan
- Rapport de vérification APAVE

Elle transmet à la C.F.T.I.S. avec un avis favorable pour un niveau de classement d'éclairage EFutsal1.

4.4. Confirmation classements éclairage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

5.1. Classements initiaux éclairage

- **LA BOUEXIERE : STADE ANDRE BLANDIN 1 – NNI 350310101**

La commission prend connaissance de l'imprimé de demande de classement initial accompagné des documents suivants :

- Attestation d'entretien
- Tiré ordinateur
- Rapport de vérification SOCOTEC

Elle prononce un classement d'éclairage niveau E5 jusqu'au 12/03/2022.

5.2. Confirmation Classements Eclairage

- **MONTGERMONT : STADE EMILE CHEVALIER 1 – NNI 351890101**

Cette installation est classée en niveau E5 jusqu'au 18/03/2020.

La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement.

Elle confirme le classement niveau E5 jusqu'au 12/03/2022.

6. DEMANDE D'AVIS PREALABLE

- **LANNILIS : STADE DE MEZEOZEN – NNI 291170201**

La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande d'avis préalable pour un niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Lettre d'intention
- Plans de l'aire de jeu, de masse, de situation et des réseaux
- Plan des vestiaires

Elle transmet à la C.F.T.I.S. avec un avis favorable pour un niveau 5 SYE sous réserve du respect des Règlements des Terrains applicable depuis 31 mai 2014.

7. AFFAIRES DIVERSES

- **TREDREZ LOCQUEMEAU : STADE LOUIS CORSON – NNI 223490101**
La commission prend note du courrier et des travaux en cours.
- **LA FOREST-LANDERNEAU : STADE MUNICIPAL 1 – NNI 290560101**
La commission prend note du courrier.
- **LA FOREST-LANDERNEAU : STADE MUNICIPAL 2 – NNI 290560102**
La commission prend note du courrier et déclasse le terrain (non-respect des distances de sécurité pour un classement).
- **LA FOREST-LANDERNEAU : STADE MUNICIPAL 3 – NNI 290560103**
La commission prend note du courrier et maintient la décision du 14/11/2019.
- **LE FAUET : STADE LE GRAND PONT – NNI 560570101**
La commission prend note de la suppression du terrain.

Georges SAMSON
Président CRTIS